



NSIF
National Social Insurance Fund
You will never live alone



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

COMMUNIQUE N° 32 /25/DG/CNPS DU 18 JUIL 2025

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 05/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 du 15 MAI 2025**

**POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGENE DE
300KVA ET SES EQUIPEMENTS CONNEXES A L'IMMEUBLE ZENITH 1 A DOUALA**

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert N°05/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 du 15 mai 2025, pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène de 300kva et ses équipements connexes à l'immeuble zénith 1 à Douala est déclaré infructueux, les deux soumissionnaires enregistrés étant tombés sous le coup des critères éliminatoires.

Par conséquent, lesdits soumissionnaires sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission.

Yaoundé le **18 JUIL 2025**

Ampliations

- PCA
- DFC
- DECT
- DAG
- CIPM-AG.SPI
- SM
- Affichage
- Archives/Chrono



*Noël Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akame*



DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX/SERVICE DES MARCHÉS

DECISION N° 634 /25/DG/CNPS DU 18 JUIL 2025

Déclarant infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert N°05/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 du 15 mai 2025, pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène de 300kva et ses équipements connexes à l'immeuble zénith 1 à Douala

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU** le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU** le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU** le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU** le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU** l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU** la Résolution n° 37/2022/PCA du 05 août 2022 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun ;
- VU** l'Appel d'Offres National Ouvert n° 05/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 du 15 mai 2025 ;
- VU** le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres administratives, techniques et financières ;
- VU** le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Approvisionnements Généraux, des Services et Prestations Intellectuelles en sa session du 24 juin 2025.

DECIDE :

Article 1^{er}. - L'Appel d'Offres National Ouvert N°05/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 du 15 mai 2025, pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène de 300kva et ses équipements connexes à l'immeuble zénith 1 à Douala est déclaré infructueux, les deux soumissionnaires enregistrés étant tombés sous le coup des critères éliminatoires.

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- CIPM-AG.SPI
- DFC
- DAG/SM
- DECT
- Archives



M. Alain Olivier Mekulu
Mwondo Akame